# CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ SÉANCE du 19 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 14 novembre s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-

MM Aurélie AUBRY, Rémi TROTTIER, Héliéna FERRAND, Joël FOURNIER, Anthony ROUGET, Franck

PORNIN et Jean-Claude CHARLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée : Madame Nathalie PELOURDEAU.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Isabelle MENAN.

Nombre de Conseillers : En exercice : 11

 Quorum :
 06

 Présents :
 10

 Votants :
 10

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

#### **ORDRE DU JOUR**

#### Communauté de communes du Pays de Craon

# <u>2018069 Approbation du rapport d'activité de la Communauté de communes du Pays de Craon</u> – année 2017

Monsieur Alain BAHIER, Maire de Mée et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon en charge des Finances, présente au conseil municipal le rapport d'activité 2017.

Monsieur le maire de Simplé propose au conseil municipal de l'approuver.

**Vu** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 10 septembre 2018 approuvant le rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

**Considérant** qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2017 au maire, en date du 25 septembre 2018,

**Considérant** la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Craon;
- **ÉMET** un avis favorable.

#### 2018070 Transfert de charges 2018 – approbation rapport CLECT

**Monsieur le Maire,** accompagné de Monsieur BAHIER, Maire de Mée et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon en charge des finances, expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 24 septembre 2018, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées au 01.01.2018 correspondant aux transferts des compétences suivantes :

- Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Eau pluviale

Il ajoute que la CLECT a considéré qu'il n'y avait pas lieu de réviser les attributions de compensations 2015 liés au transfert de la compétence action sociale, ces AC correspondants réellement au coût de cette charge.

Le rapport de la CLETC 2018 intègre également l'actualisation des charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 22 octobre 2018, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Le montant des charges transférées en 2018 par commune se présente comme suit :

Code Insee	Communes Secteur Cossé le Vivien	AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS- IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H =(F+G)	Actualisation action sociale 2018	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I
53011	Astillé	3 054	5 378	-864	-1 912		0	-2 643	-2 643	0	2 602	-41
53058	La Chapelle Craonnaise	-4 989	-3 907	-336	-647		-10 035	-1 457	-11 492	0	-14 925	-16 382
53075	Cosmes	-2 610	-1 613	-291	-676		-6 667	-1 000	-7 667	0	-9 247	-10 247
53077	Cossé-le-Vivien	399 073	404 381	-3 055	-6 286	10 212	-55 350	-13 720	-69 070	0	349 902	336 182
53082	Courbeveille	-11 498	-9 787	-635	-1 222		0	-2 145	-2 145	0	-11 644	-13 789
53088	Cuillé	4 354	6 579	-908	-1 484		-1 065	-3 169	-4 234	0	3 122	-47
53102	Gastines	-10 566	-10 139	-159	-297		-4 386	-869	-5 255	0	-14 981	-15 850
53128	Laubrières	-9 517	-8 613	-343	-581		-4 396	-1 289	-5 685	0	-13 933	-15 222
53151	Méral	9 287	11 928	-1 083	-1 904		-13 615	-4 691	-18 306	0	-4 674	-9 365
53186	Quelaines St Gault	-6 835	-1 303	-2 148	-4 188		0	-7 210	-7 210	0	-7 639	-14 849
53250	Saint Poix	-12 338	-11 033	-403	-819		-4 386	-1 821	-6 207	0	-16 641	-18 462
53260	Simplé	32 014	33 029	-433	-812		-4 772	-2 157	-6 929	0	27 012	24 855
Tota	Il secteur Cossé le Vivien	389 429	414 900	-10 658	-20 828	10 212	-104 672	-42 171	-146 843	0	288 954	246 783
Total A	C positives (à verser aux Cnes)	447 782	461 295								382 638	361 037
Total AC	négatives (à percevoir des Cnes)	-58 353	-46 395								-93 684	-114 254

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS- IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H =(F+G)	Actualisation action sociale 2018 I	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I
53012	Athée	-20 986	-19 506	-501	-1 094		-19 114	-1 044	-20 158	0	-40 215	-41 259
53018	Ballots	40 045	43 285	-1 268	-2 298		-13 911	-5 271	-19 182	0	25 808	20 537
53035	Bouchamps les Craon	-15 683	-14 063	-556	-1 110		-13 510	-652	-14 162	0	-29 239	-29 891
53068	Chérancé	-7 670	-7 511	-160	0		-8 553	-888	-9 441	0	-16 224	-17 112
53084	Craon	940 923	953 165	-4 506	-9 084		-69 843	-25 441	-95 284	0	869 732	844 291
53090	Denazé	-3 653	-3 507	-154	0		-4 386	-796	-5 182	0	-8 047	-8 843
53135	Livré la Touche	-52 228	-50 243	-756	-1 301		-17 105	-2 156	-19 261	0	-69 405	-71 561
53148	Mée	-8 402	-8 195	-216	0		-4 386	-472	-4 858	0	-12 797	-13 269
53165	Niafles	-2 778	-1 919	-341	-651		-4 386	-2 155	-6 541	0	-7 297	-9 452
53180	Pommerieux	-46 172	-44 052	-671	-1 365		-11 009	-2 158	-13 167	0	-57 097	-59 255
53251	St Quentin les Anges	-8 434	-7 144	-419	-1 015		-7 184	-1 200	-8 384	0	-15 762	-16 962
	Total secteur Craon	814 962	840 310	-9 548	-17 918	0	-173 387	-42 233	-215 620	0	639 457	597 224
Total A	AC positives (à verser aux Cnes)	980 968	996 450								895 540	864 828
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-166 006	-156 140								-256 083	-267 604

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2017 A	AC DEFINITIVES AU 31-12-2017 SANS SIG-IADS- IFER B	Impact SIG 2018 C	Impact ADS 2018 D	Impact IFER 2018 E	Impact GEMAPI F	Impact eau pluviale G	Transferts de charges 2018 H =(F+G)	Actualisation action sociale 2018	AC PROVISOIRES 2018 J = B+C+D+E+F	AC DEFINITIVES 2018 K = J+G+I
53033	La Boissière	6 964	7 085	-118	0		-4 386	-417	-4 803	0	2 581	2 164
53041	Brains/les Marches	10 783	11 038	-263	0		-4 386	-922	-5 308	0	6 389	5 467
53073	Congrier	256 997	259 181	-911	-1 667		-18 559	-3 570	-22 129	0	238 044	234 474
53098	Fontaine Couverte	30 090	31 332	-437	-816		-8 333	-1 029	-9 362	0	21 746	20 717
53188	Renazé	320 785	326 981	-2 527	-4 190		-20 852	-13 289	-34 141	0	299 412	286 123
53191	La Roë	10 517	11 211	-242	-448		-4 386	-1 094	-5 480	0	6 135	5 041
53192	La Rouaudière	11 891	12 215	-330	0		-4 991	-889	-5 880	0	6 894	6 005
53197	St Aignan/Roë	43 826	46 084	-891	-1 540		-7 105	-4 911	-12 016	0	36 548	31 637
53214	St Erblon	6 428	6 599	-173	0		0	-1 258	-1 258	0	6 426	5 168
53240	St Martin du Limet	25 090	26 225	-448	-898		-4 377	-2 249	-6 626	0	20 502	18 253
53242	St Michel de la Roë	13 710	14 589	-261	-611		-4 518	-662	-5 180	0	9 199	8 537
53253	St Saturnin du Limet	154 789	155 958	-510	-885		-6 185	-1 763	-7 948	0	148 378	146 615
53258	La Selle Craonnaise	62 677	64 798	-955	-1 384		-10 404	-3 190	-13 594	0	52 055	48 865
53259	Senonnes	14 879	15 984	-342	-833		-717	-1 243	-1 960	0	14 092	12 849
Total secteur Renazé		969 426	989 280	-8 408	-13 272	0	-99 199	-36 486	-135 685	0	868 401	831 915
Total A	C positives (à verser aux Cnes)	969 426	989 280								868 401	831 915
Total AC	Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0								0	0

**Monsieur le Maire** précise que le montant des AC liées à la compétence eaux pluviales pourra être actualisé en 2019 sur la base d'un linéaire actualisé sans modification des coûts unitaires arrêtés à la date du rapport de la CLECT du 24-09-2018.

Par délibération en date du 8 octobre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé ce rapport au 2/3 de son effectif

La procédure utilisée dite de « révision libre » nécessite également l'accord de toutes les communes (à la majorité simple au sein du Conseil Municipal).

#### Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, le conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 24-09-2018 concernant le montant des charges et produits transférés en 2018 ;
- ⇒ **PREND ACTE** que le montant des AC liées à la compétence eaux pluviales pourra être actualisé en 2019 sur la base d'un linéaire actualisé sans modification des coûts unitaires arrêtés à la date du rapport de la CLECT.

## Administration générale

#### 2018068 Délibération portant sur une décision modificative n°4 au budget Commune 2018

Pour la prise en charge des frais scolaires de l'OGEC, de Cosmes, ainsi que des subventions allouées au RPI, relatives aux sorties pédagogiques et classes de découverte, sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

#### DM n°4

#### **Section Fonctionnement**

Dépenses chapitre 022 dépenses imprévues -6500€ article 6574 subventions de fonctionnement +4000€ article 6558 autres contributions obligatoires +2500€

# 2018071 Avis du Conseil municipal pendant l'enquête publique présentée par la société CRUARD Charpente portant sur la régularisation et l'extension de ses activités

Une note explicative de synthèse a été transmise avec la convocation à la réunion du conseil municipal.

M. le maire informe qu'une enquête publique est ouverte du samedi 17 novembre 2018 à 9h au mercredi 19 décembre 2018 à 17h, relative à la demande présentée par la société CRUARD Charpente, dont le siège social est situé 5, rue des Sports à SIMPLÉ, en vue d'obtenir la régularisation et l'extension de ses activités de fabrication de charpente traditionnelle, de construction bois et de préservation du bois sur la commune de Simplé.

Le conseil municipal de Simplé doit émettre un avis sur ce projet d'installations classées pour la protection de l'environnement, étant commune de résidence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, *émet un avis favorable* à ce projet.

#### 2018072 Forfait de la bascule publique pour l'année 2018

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de réviser le prix du forfait annuel acquitté par les établissements Hautbois utilisateurs de la bascule publique communale, comme le prévoit le contrat signé par les deux parties en avril 2002.

L'augmentation du forfait est calculée sur la moyenne des trois premiers trimestres de l'indice du coût des loyers publié par l'INSEE, de l'année précédente soit :

1<sup>er</sup> trimestre 2017: 0,51 % 2<sup>ème</sup> trimestre 2017: 0,75 % 3<sup>ème</sup> trimestre 2017: 0.90 %

Soit une moyenne de 2.16 % d'augmentation.

Soit pour l'année 2018 : 2751,44 € (forfait 2017) X 2,16 % = **2 810.87** €

Le conseil municipal charge le Maire d'informer le Directeur des Etablissements Hautbois du nouveau forfait et d'établir le titre de recettes.

## Sécurité école : aménagement piéton rue des Lutins

Monsieur le maire signale que les marquages au sol au niveau de l'école sont effacés et inappropriés pour assurer la sécurité des enfants. Il présente une proposition d'aménagement partant de l'église jusqu'à l'école, établie par les services du Conseil Départemental de la Mayenne.

Le conseil municipal valide cette proposition et décide la réalisation rapide de travaux de peinture.

Lors de l'intervention par une société extérieure, une réfection des marquages au sol du bourg sera également effectuée.

#### **Projets 2019**

Monsieur le maire présente les projets réalisables en 2019 :

- devis Gougeon pour la réfection de la cloche N° 2
- intervention de l'archiviste du Centre de Gestion pour mise à jour de l'archivage de la mairie
- taille d'arbres prévue dans le parc et rue Lamartine

#### Compte rendu des diverses commissions

#### Cadre de vie :

Une commande de fournitures de guirlandes a été validée, d'un montant de 783.77 € TTC. Installation des illuminations le 8 décembre 2018.

### **Accueil communication**

Le conseil municipal valide la sortie du prochain bulletin municipal à l'automne 2019.

#### **Ouestions diverses**

# Vœux 2019

Il est proposé de partager un repas avec le conseil municipal et les agents communaux à l'issue de la cérémonie.

# Mise en place dispositif « Participation citoyenne »

Intervention de la gendarmerie lors de la réunion de conseil municipal du 17/12/2018 à 20h00.

## Téléthon 2018

#### Fibre optique

Une tournée élagage a été réalisée par les élus le 2/11.

# Fermes en scène - Compagnie Patrick Cosnet

Une proposition de théâtre itinérant en milieu rural est faite au conseil municipal.

# Planning des réunions de conseil municipal – 1<sup>er</sup> semestre 2019

Les prochaines réunions sont fixées les : 28/01.04/03.01/04.29/04.03/06 et 15/07/2019.

Parc Eolien - Quelaines Saint Gault : Sa mise en service pourra générer quelques nuisances de réception télévisuelle pour les riverains habitant au nord de la commune. Le cas échéant, une fiche de renseignements pourra être complétée en mairie.

#### **Prochaines réunions / invitations :**

Lundi 26/11/2018 – 17h30 – Cérémonie label « Paysages de la Mayenne » - Changé Samedi 01/12/2018 – 16h00 – Cérémonie de la Ste Barbe – SDIS Cossé le Vivien Lundi 3/12/2018 - 19h00-Soirée du Conseil départemental 53-Entreprendre la Mayenne-Louverné Jeudi 6/12/2018 - 10h00 - constitution du Collège des coll. territoriales Polleniz 53 - Changé Lundi 10/12/2018 - 9h00 à  $11h00 - 4^{\text{ème}}$  temps de travail « Plan bien vieillir en Mayenne » - Craon Vendredi 7/12/2018 – 14h00 – inauguration Chemin de la nature à St Aignan sur Roë Vendredi 14/12/2018 - 18h00 – Porte ouverte RG Métal - Quelaines

Samedi 15/12/2018 - 10h30 – inauguration salle communale de Senonnes

Lundi 17/12/2018 - 18h00 - inauguration aménagement place de la mairie - Cossé le Vivien

#### **Prochaines manifestations:**

Samedi 24 novembre 2018 – Soirée USSMP – salle multiactivités

#### Prochain Conseil Municipal: le lundi 17 décembre 2018 à 20h00

Séance levée à 23h43'.

Le secrétaire de séance Le Maire

Isabelle MENAN Yannick CLAVREUL